

Réunion du 15 mai 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU et M. Emmanuel HANON.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DE COPIEURS NUMÉRIQUES EN LOCATION MAINTENANCE POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES-AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 10 octobre 2017 pour une remise des offres le 15 novembre 2017.

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants : Communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Lanneplà, Bonnut, Monein.

Le marché a été attribué puis notifié le 30 décembre 2017 à la société **ACTUEL BURO** (64304 Orthez Cédex) dans le cadre d'un marché d'une durée de cinq ans pour un montant estimatif de 409 911,30 € HT.

Le marché a fait l'objet de deux précédents avenants.

L'avenant n°1 visait à mettre à disposition un copieur noir 25 ppm reconditionné dans les conditions prévues au marché (cf BPU = loyer trimestriel : 152,50 € HT + cout copie) jusqu'à la fin initiale du marché (31/12/2022).

L'avenant n°2 visait à prévoir une prolongation du marché de quatre mois, soit jusqu'au 30 avril 2023, de l'exécution des prestations par la société ACTUEL BURO.

Un nouveau marché, passé sous forme de groupement de commande, a été passé et notifié à un nouveau prestataire le 20 mars dernier.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce nouveau marché dans les meilleures conditions qui soient et sans rupture de service, il est nécessaire de coordonner l'exécution du nouveau marché et du marché actuel.

Le présent avenant n° 3 vise donc à prévoir une prolongation, d'un mois, soit jusqu'au 31 mai 2023, de l'exécution des prestations par la société ACTUEL BURO.

L'avenant vise également à arrêter le prix de la location des différents copieurs pour cette prolongation d'un mois.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 3.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice Laurent

Patrice LAURENT

